

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce

Structure : Le grand logis

Domaine d'activité : Hébergement touristique

Gérant : Béatrice VAROQUEAUX née PLOYON

N° Siren : 499 137 495

Adresse : 1 rue du Grand logis 02 350 Marchais, France

N° de Tél. : 03.23.22.17.13

Préambule : Le présent document fait office de conditions générales de vente pour la structure d'hébergement touristique Le grand logis. Toute prestation fournie est soumise à ces dispositions. Elles ont été élaborées par souci d'offrir une information claire et la plus complète possible. Les tarifs n'y sont pas communiqués, car ils varient selon la période, la saison, les années, et selon d'éventuelles offres promotionnelles. Les tarifs sont donc communiqués directement via les MODULES DE RÉSERVATION, sur le site <http://www.legrandlogis.fr>. La dernière page du présent document est un formulaire de demande de réservation, conformément aux présentes conditions.

SOMMAIRE

Conditions générales de vente.....	1
Art. 1 – Les parties au contrat.....	2
Art. 2 – La structure.....	2
Art. 3 – Les hébergements.....	2
Art. 4 – Durée du contrat d'hébergement.....	2
Art. 5 – Les équipements des hébergements.....	2
Art. 6 – Conclusion du contrat d'hébergement.....	2
Art. 7 – Résolution du contrat d'hébergement.....	2
Art. 8 – Entrée et sortie des lieux.....	3
Art. 9 – Conditions d'utilisation des hébergements.....	3
Art. 10 – Les prestations complémentaires.....	3
Art. 11 – Les prestations complémentaires incluses.....	3
Art. 12 – Les prestations complémentaires en supplément.....	3
Art. 13 – Les conditions d'utilisation des prestations complémentaires.....	4
Art. 14 – Conclusion du contrat pour une prestation complémentaire en supplément.....	6
Art. 15 – Les prix.....	6
Art. 16 – Les charges.....	6
Art. 17 – La garantie.....	6
Art. 18 – Le paiement en ligne.....	7
Demande de réservation.....	8

ART. 1 – LES PARTIES AU CONTRAT

Aux fins des présentes, le gérant de la structure sera désigné le PROPRIÉTAIRE ; le cocontractant, client signataire, sera désigné le CLIENT ; l'ensemble des clients, bénéficiaires des prestations, qu'ils soient signataires ou non (le CLIENT y compris), seront désignés les CLIENTS.

ART. 2 – LA STRUCTURE

Le Grand Logis est une structure d'hébergement exploitée par Béatrice VAROQUEAUX. Elle offre à titre principal un service d'hébergement de type touristique qui prend différentes dénominations. Le PROPRIÉTAIRE offre à titre complémentaire des prestations de restauration, de massage bien-être, de hammam, de spa, d'internet par WIFI et de location de vélos.

ART. 3 – LES HÉBERGEMENTS

La structure emploie différentes dénominations : CHAMBRES D'HÔTES, location d'une chambre meublée ; GÎTE, location d'une résidence meublée ; LOFT et ROULOTTE, locations intermédiaires d'une résidence présentant les caractéristiques d'un gîte, mais louées à la nuitée.

ART. 4 – DURÉE DU CONTRAT D'HÉBERGEMENT

Ces locations sont destinées à l'usage touristique et ne sont en aucun cas destinées à l'usage d'habitation ; elles ne sont donc pas soumises aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Les CLIENTS ne pourront pas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux au terme de la location. La location cesse à la restitution des clefs, ou à défaut au terme contractuellement fixé sans qu'aucune formalité soit requise.

ART. 5 – LES ÉQUIPEMENTS DES HÉBERGEMENTS

Le GÎTE, le LOFT et la ROULOTTE bénéficient des équipements nécessaires à la vite courante dans la limite de leurs capacités.

Les CHAMBRES D'HÔTE bénéficient de l'équipement nécessaire pour une nuit.

Le LOFT bénéficie en outre d'un spa et d'un sauna, directement intégrés à l'hébergement. Le spa

est accessible sans supplément, le sauna est accessible en supplément.

ART. 6 – CONCLUSION DU CONTRAT D'HÉBERGEMENT

Le contrat d'hébergement peut se conclure de différentes manières : préférentiellement par internet, ou bien sur place ou à distance.

Par internet. Rendez-vous sur la page dédiée à l'hébergement choisi et utilisez le MODULE DE RÉSERVATION (petit calendrier) qui s'y trouve pour réserver votre séjour à la date qui vous convient. Suivez les instructions. Payez le solde, vous acceptez expressément le prélèvement du dépôt de garantie le jour de votre arrivée.

Sur place ou à distance. Prenez rendez-vous par téléphone au 03.23.22.17.13, puis imprimez, remplissez et signez la dernière page du présent document. Enfin, déposez ou envoyez par courrier le solde (et la garantie si elle est due) ainsi que le contrat signé, ce n'est qu'à ce moment qu'une confirmation pourra vous être communiquée puis votre réservation sera définitive.

ART. 7 – RÉOLUTION DU CONTRAT D'HÉBERGEMENT

Annulation d'une réservation. La réservation ne peut être annulée que 30 jours au plus tard avant la date du séjour, par tout moyen permettant une information suffisante du cocontractant. Pour le GÎTE, de délai à respecter est de 60 jours. Le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Résolution de la location. La location est prévue pour une durée déterminée, il n'est pas possible de l'écourter, à moins que le maintien dans les lieux ne soit absolument compromis par des causes extérieures aux cocontractants.

Inexécution d'une obligation. Le prestataire se réserve la possibilité de refuser l'accès à un service en cas de non-respect de ses conditions d'utilisation. Par exemple, l'expulsion de la piscine en cas de consommation de nourriture, empêchement d'accéder à la chambre accompagné d'un animal ou l'entrée de personnes non autorisées. L'inexécution de l'obligation de mise à disposition de l'hébergement, ou du service, serait réputée compensée par l'irrespect des conditions d'accès. Le contrat n'en serait pour autant pas résolu.

ART. 8 — ENTRÉE ET SORTIE DES LIEUX

Arrivée et départ. Les clefs sont à retirer entre 17 heures et 19 heures, la chambre doit être libérée le jour du départ avant 11 heures, et les clefs remises au propriétaire en main propre. Le propriétaire et le locataire établissent à l'amiable un horaire raisonnable pour la remise des clefs, à l'arrivée comme au départ.

Il est possible que le client ou le propriétaire ne puissent, eut égard à des circonstances exceptionnelles, respecter ces horaires. Ils en informent le cocontractant dans les meilleurs délais.

État des lieux. Un état des lieux doit être dressé contradictoirement à l'entrée et à la sortie pour la location du GÎTE.

Pour les autres hébergements, ils sont réputés en bon état et propres. Le CLIENT est prié de communiquer au propriétaire tout désagrément dans l'heure de son arrivée. Le PROPRIÉTAIRE constate toute dégradation ou tout vol avant la remise des clefs à un autre CLIENT.

Non-respect des horaires. En cas d'arrivée du CLIENT en dehors des horaires convenus, et que, de ce fait, l'état des lieux ne puisse être établi, l'hébergement est réputé être en bon état. En cas de départ anticipé du CLIENT, et que, de ce fait, l'état des lieux ne puisse être établi, le PROPRIÉTAIRE pourra établir par tout moyen l'état du logement, à la charge du CLIENT. Notamment, l'état des lieux pourrait être établi partiellement avec mention de réserves, par exemple pour n'indiquer que les consommations en électricité.

État des lieux à la sortie. Lorsque le CLIENT quitte les lieux, le GÎTE, le LOFT et la ROULOTTE doivent être rendus propres et en ordre. Autrement il lui sera facturé un supplément pour le ménage : trente euros (30€) pour la ROULOTTE, soixante-cinq euros (65€) pour le LOFT et quatre-vingt-dix euros (90€) pour le GÎTE. Si la vaisselle, les ustensiles de cuisine ou le plan de travail de la cuisine ne sont pas propres, ce montant pourra être augmenté de soixante euros (60€) ; de même concernant les cendres qui doivent être retirées de la cheminée du GÎTE ; de même concernant le poêle, le barbecue et la cuisinière. Ces sommes pourront être prélevées sur le dépôt de garantie.

ART. 9 — CONDITIONS D'UTILISATION DES HÉBERGEMENTS

Dans les hébergements comme dans le reste des locaux, interdiction : de fumer ou d'introduire des animaux.

À moins qu'une partie de la structure n'ait été explicitement présentée comme ouverte à la clientèle, il s'agit d'une partie privée. La cuisine, le salon, la salle à manger et l'entrée de la maison des propriétaires ne sont accessibles que sur invitation des propriétaires.

Vous respecterez la tranquillité des lieux et ne troublez pas le voisinage ni les occupants.

ART. 10 — LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le prestataire offre à titre complémentaire des prestations incluses et des prestations en supplément. Les prestations incluses ne requièrent pas de paiement supplémentaire par rapport au prix de l'hébergement, contrairement aux secondes. Cela dépend de l'éventuelle formule promotionnelle, de la prestation et du type d'hébergement.

Ces prestations sont soumises à des conditions d'utilisation.

Notamment, tout matériel mis à votre disposition est sous votre entière responsabilité. Toute dégradation vous sera imputable.

ART. 11 — LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES INCLUSES

Dans les CHAMBRES D'HÔTE, le LOFT et la ROULOTTE, sont inclus : l'accès internet par WIFI, l'accès à la piscine, le petit déjeuner, l'accès au parc du Grand Logis, le linge de toilette (serviettes de bain et draps).

Dans le GÎTE, sont inclus : l'accès internet par WIFI.

Il est possible qu'une formule spéciale inclue une prestation normalement en supplément.

ART. 12 — LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES EN SUPPLÉMENT

Lorsque la prestation n'est pas incluse, elle est dite « en supplément ». Ces prestations sont : la table d'hôte, les massages bien-être, l'accès au hammam, le sauna du LOFT, l'accès au spa de l'espace détente, la location de vélos.

ART. 13 – LES CONDITIONS D'UTILISATION DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le CLIENT a l'entière responsabilité des équipements mis à sa disposition, notamment vis-à-vis des CLIENTS, il en a la garde exclusive pendant toute l'utilisation de l'équipement. En utilisant l'équipement, il certifie en avoir une connaissance suffisante. Il s'engage à respecter les conditions de sécurité qui lui auront été communiquées, notamment par voie d'affichage. Le CLIENT est informé que la surveillance des CLIENTS lui incombe. L'irrespect des consignes de sécurité pourra conduire à une exclusion de l'utilisateur.

ART. 13.1 – L'INTERNET PAR WIFI

Cet accès est personnel, gratuit, mais limité à la zone de couverture du WIFI, ainsi qu'à une utilisation domestique modérée et avertie.

Accès personnel. L'accès est personnel, toute personne souhaitant utiliser le WIFI en fera la demande et devra remplir un document comportant notamment son nom, son prénom, son adresse. Vous n'utiliserez cette connexion que pendant la durée de votre séjour, vous vous abstenrez de communiquer les codes d'accès à quiconque, vous êtes responsables de toute utilisation qui aura été faite de la connexion par vous ou votre entourage.

La zone de couverture du WIFI. Elle comprend en principe au moins une partie de chaque hébergement et du parc du Grand Logis. Il est cependant possible que des perturbations empêchent le bon fonctionnement du WIFI (mauvaise qualité de réception, saturation du réseau), nous nous déchargeons de toute responsabilité sur ce point.

Usage modéré et averti. D'abord, les CLIENTS s'engagent à n'utiliser cette connexion que dans des conditions conformes au droit français : pas de téléchargement illicite, pas de pédopornographie, etc. Ainsi, les CLIENTS nous autorisent à conserver les informations personnelles fournies au moment de la communication du code d'accès et à les transmettre en cas de litige.

Ensuite, les CLIENTS sont avertis utiliser un réseau à la fois domestique et éventuellement connecté aux appareils d'autres CLIENTS. Il leur est donc conseillé de conserver un niveau important de par-feu et de protection antivirus, le PROPRIÉTAIRE n'est pas en mesure de garantir la sécurité du réseau, de plus la responsabilité du CLIENT pourrait être engagée en cas d'activité préjudiciable.

Enfin, s'agissant d'une connexion domestique, son débit est particulièrement limité. Son usage devra être raisonnable. Par exemple, le visionnage de vidéos, l'utilisation de logiciels de pair à pair ou la connexion à des jeux vidéo en ligne sont de nature à dépasser les capacités du réseau.

ART. 13.2 – L'ACCÈS À LA PISCINE

a. Description. Piscine intérieure chauffée privative de 7 mètres sur 4 mètres, profondeur entre 1 mètre 40 (côté échelle) et 2 mètres ; à partager avec les autres clients de la structure Le Grand Logis. Vestiaire, toilette et douchette pour les pieds, dédiés à la piscine.

b. Horaires et période d'ouverture. La piscine est accessible suivant les horaires précisés par voie d'affichage ; en principe de mai à septembre, mais suivant l'état d'avancement de la saison. Par exemple, elle peut être en eau en avril, début mai, fin septembre ou en octobre, mais ne pas être chauffée à température pour la baignade. La piscine peut être fermée le vendredi pour entretien.

c. Sécurité. Les règles de sécurité élémentaires doivent être respectées pour éviter tout danger. Interdiction de courir, sauter, plonger, pousser quelqu'un, lancer des objets. Ne pas utiliser le plongeur. Doivent être accompagnées : les enfants, qui sont sous l'entière responsabilité et la surveillance attentive de leurs parents, surveillance permanente jusque 14 ans. L'accès est réservé aux personnes sachant nager.

d. Hygiène. Port du slip ou boxer de bain obligatoire, le caleçon ou bermuda de bain est insuffisant ; prévoir une couche-culotte spéciale piscine lorsque nécessaire, elle est obligatoire pour les moins de 3 ans. Les chaussures, claquettes, etc., sont interdites à l'intérieur de la piscine, elles doivent être laissées à l'entrée. Interdiction de manger ou de boire dans la salle de la piscine. Il vous est demandé de vous doucher dans votre hébergement avant toute entrée dans l'eau. Prévoyez vos propres serviettes, les serviettes des chambres ne sont pas prévues pour un usage à la piscine.

ART. 13.3 – L'ACCÈS AU PARC

Les CLIENTS du GÎTE ne sont pas autorisés à accéder au parc.

Les autres CLIENTS ont le droit d'y accéder et de s'y promener à des horaires raisonnables, sous réserve de respecter la propreté, le calme des lieux, les autres clients et le voisinage.

Séances photo (mariage, événement), animaux de compagnie, dépôt de déchets de toutes sortes (en particulier mégots de cigarettes) strictement interdits, sauf autorisation expresse des PROPRIÉTAIRES

ART. 13.4 – LA LOCATION DE VÉLOS

La location de vélo fera l'objet d'un contrat spécifique, qui respectera les clauses suivantes. Le CLIENT locataire de vélos sera désigné le LOCATAIRE, le PROPRIÉTAIRE sera désigné le BAILLEUR.

a. Objet du contrat. Le BAILLEUR met à disposition du LOCATAIRE un ou plusieurs vélos en échange de 10 euros par vélo à titre de paiement, à payer avant la prise de possession.

b. Éléments mis à disposition. Le LOCATAIRE reconnaît que les vélos et accessoires lui sont remis en parfait état, notamment de fonctionnement. Il peut cependant formuler des réserves écrites.

c. Conclusion du contrat. Le contrat est réputé conclu par la seule fourniture d'une garantie et du paiement ainsi que la mise à disposition du matériel. Le contrat peut être matérialisé par écrit. En toutes hypothèses, il respecte les présentes conditions, sauf mention spéciale.

d. Dépôt de garantie. Le LOCATAIRE doit remettre 150 euros de dépôt de garantie par vélo, par chèque ou en espèce, qui ferait l'objet d'une rétention au moment de la restitution des vélos et accessoires s'il y avait lieu de les remettre en état voire de les racheter, car abîmés, détériorés ou perdus dans des circonstances mettant en cause la responsabilité du LOCATAIRE. Le montant de la garantie ne constitue qu'une garantie de paiement, notamment pour permettre la remise en état dans les meilleurs délais, il ne limite pas la somme qui pourra être demandée au LOCATAIRE.

e. Responsabilité. Le BAILLEUR décline toute responsabilité du fait de l'*usage* des vélos, locaux et accessoires, le locataire se dit suffisamment compétent et s'engage à vérifier le matériel, être capable de le remettre en état en cas de difficulté (dérayage, etc.), et vérifier sa compatibilité avec l'utilisateur (gabarit, compétences). En cas de dysfonctionnement du matériel lors de la prise de possession, le LOCATAIRE en informe le BAILLEUR sans délai. De la prise des vélos et accessoires par le locataire jusqu'à leur remise en place devant le local, marquant la fin de la location, ils sont sous son entière responsabilité, tout

comme le sont les usagers à qui il les prête, et ce pour tous dommages (humains comme matériels). Le LOCATAIRE agit ainsi en bon père de famille ; si plusieurs LOCATAIRES sont désignés, ils s'engagent solidairement. Le LOCATAIRE a conscience que les règles de sécurité routière doivent être respectées par chacun sur la route comme dans les chemins, notamment les distances de sécurité, la visibilité, le bon usage d'équipements de sécurité. Il veillera à toujours garder les éléments loués sous sa surveillance, à en prescrire un bon usage et à ne pas les exposer à des risques.

f. Restitution. Le LOCATAIRE restitue les vélos et accessoires le soir avant 19h00 et les remet en place en l'état originel, propre et devant le local. Il n'est pas dérogé à cette obligation quand bien même plusieurs jours de location seraient consentis ; sauf accord exprès du BAILLEUR. En tant que de besoin, le BAILLEUR pourra mettre à disposition du LOCATAIRE le nécessaire pour procéder au nettoyage. Ce n'est qu'après que le BAILLEUR aura pu vérifier que le locataire a bien accompli l'ensemble de ses obligations que ce dernier pourra demande restitution de la garantie. En cas de location plusieurs jours sur une même période de vacances, la garantie pourra garantir l'ensemble des obligations sur cette période, ce qui n'autorise pas le LOCATAIRE à prendre possession des vélos sans l'autorisation expresse du BAILLEUR.

ART. 13.5 – LA TABLE D'HÔTE

La table d'hôte est servie vers 19h30. Elle comprend l'apéritif, l'entrée, le plat, le dessert, les boissons.

Le tarif enfant concerne les enfants de 3 à 11 ans.

ART. 13.6 – L'ESPACE BIEN-ÊTRE

a. Description. Le grand logis met à disposition de ses clients une salle de relaxation composée d'un hammam (bain de vapeur), d'un spa (aussi appelé bain à remous et spa à jet d'eau) et d'une salle de massage. Il met également à disposition des clients du LOFT un sauna (chaleur sèche), en supplément.

b. Conditions générales d'accès. Le CLIENT réserve un horaire pour le spa, le hammam ou un massage auprès du PROPRIÉTAIRE, suivant les disponibilités. Interdit aux mineurs. Les chaussures, claquettes, etc., sont interdites à l'intérieur du local, elles doivent être laissées à l'entrée. Par mesure d'hygiène un passage à la douche est exigé avant de bénéficier de l'une quelconque des

prestations bien-être. Le maillot de bain une pièce est déconseillé dans le hammam (ou le sauna du loft) car il empêche un bon nettoyage des ports.

c. Hammam. Bain de vapeur à 40°C permettant un nettoyage de la peau en profondeur. Capacité maximale de 4 personnes. Passage obligatoire à la douche après utilisation.

d. Sécurité du hammam (et du sauna du loft). Les personnes prédisposées aux, ou exposés à des, risques cardiovasculaires ne peuvent accéder au hammam, de même pour le sauna, demandez conseil à votre médecin. La fatigue qu'entraîne l'exposition à une telle chaleur serait incompatible avec des fragilités et problèmes de santé. Déconseillé en cas de troubles cardiaques, d'hypertension, d'insuffisances veineuse ou rénale, d'asthme ou pour les femmes enceintes. Il est conseillé de retirer tout élément métallique, les métaux s'échauffent rapidement et peuvent entraîner des brûlures, en particulier le fer.

e. Spa. Aussi appelé bain à remous ou spa à jet, il s'agit d'une grande « baignoire » multipersonnes avec de nombreux jets massant à haute puissance. Déconseillé en cas de troubles cardiaques, d'hypertension, d'insuffisances veineuse ou rénale, d'asthme ou pour les femmes enceintes. Demandez conseil à votre médecin. Attention à ne pas exposer à un jet trop puissant une zone du corps en continu pendant un temps trop important.

ART. 14 – CONCLUSION DU CONTRAT POUR UNE PRESTATION COMPLÉMENTAIRE EN SUPPLÉMENT

La prestation complémentaire est contractée soit directement lors de la réservation, lorsque la possibilité est offerte, ou directement avec les propriétaires par téléphone ou pendant le séjour.

Le client pourra poser une option lors de sa réservation pour la table d'hôte, elle lui sera confirmée au plus tard la veille. N'hésitez pas à téléphoner quelques jours avant.

En ce qui concerne les prestations bien-être, le client peut poser une option lors de la réservation, le jour et l'horaire précis seront établis la semaine précédant le séjour, sous réserve de disponibilités. Après fixation de la séance, la réservation de la prestation ne peut plus être annulée, elle sera facturée.

ART. 15 – LES PRIX

Attention, le prix ne comprend pas la taxe de séjour, en supplément, qui devra être réglée à l'arrivée (charge) sauf mention spéciale (dépendant de la plateforme sur laquelle la chambre est réservée).

Les tarifs ne sont pas communiqués via les conditions générales de vente, car ils varient selon la période, la saison, les années, et selon d'éventuelles offres promotionnelles. Les tarifs sont donc communiqués directement via les MODULES DE RÉSERVATION, sur le site <http://www.legrandlogis.fr>.

Les MODULES DE RÉSERVATION sont des programmes permettant d'effectuer des réservations en ligne. Ils se présentent sous la forme de calendriers permettant de sélectionner les dates de séjour, le prix est communiqué par ce biais.

ART. 16 – LES CHARGES

Pour tous les hébergements, une taxe de séjour est à régler à l'arrivée. Lorsqu'elle a été expressément incluse sur le site de réservation, il faudra vérifier à l'arrivée que le nombre de personnes et de jours correspondent.

Dans le GÎTE, les charges sont toutes en supplément. Les charges sont à régler le jour du départ après état des lieux. Ne sont donc pas compris dans le prix de cet hébergement : ni l'électricité, ni le combustible, ni l'eau, ni la taxe de séjour. En option : les draps, linge de toilette et forfait ménage.

Dans la ROULOTTE ou le LOFT les charges sont offertes, cependant la surconsommation (consommation anormale, excessive) sera facturée. Il en sera de même lors de l'utilisation des équipements, notamment et en particulier le hammam, le sauna et le spa.

ART. 17 – LA GARANTIE

Le CLIENT s'engage à fournir un dépôt de garantie à l'arrivée d'un montant de cinq cents euros (500€) pour le LOFT, cinq cents euros pour le GÎTE (500€) et de cent cinquante euros (150€) pour la ROULOTTE.

Tous les hébergements doivent être restitués en bon état. Dans le LOFT, le GÎTE et la ROULOTTE, le nettoyage est à la charge du client. Toute dégradation d'équipement, dans l'hébergement ou le reste de la structure, sera facturée, ou prélevée

sur le dépôt de garantie le cas échéant. Le CLIENT y consent expressément.

ART. 18 – LE PAIEMENT EN LIGNE

La réservation peut-être effectuée en ligne, à l'aide d'une carte bancaire ou d'un moyen dématérialisé de paiement. Lorsque tel est le cas, le CLIENT consent à ce que le montant de la garantie soit prélevé par empreinte bancaire (carte bancaire) le jour de l'arrivée.

La garantie est restituée en principe au jour du départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état, ou au plus tard un mois après le séjour.

Le CLIENT consent également à ce que les prestations (hébergement ou prestations complémentaires) soient prélevées par empreinte bancaire, si elles n'ont pas été réglées par un autre moyen de paiement.

DEMANDE DE RÉSERVATION

En signant cette demande, vous certifiez avoir lu et acceptez les conditions générales de vente ci-dessus. Elles sont notamment disponibles sur le site internet www.legrandlogis.fr/cgv.pdf.

Préambule : pour réserver un hébergement au grand logis, vous pouvez utiliser le module de réservation sur le site internet <http://www.legrandlogis.fr>, ou contacter le propriétaire par téléphone et renvoyez la présente demande de réservation à M. et Mme Varoqueaux, 1 rue du grand logis, 02350 Marchais, France, accompagnée du paiement et du montant de la garantie lorsqu'elle est due, ou par e-mail à varoqueauxbeatrice@yahoo.fr. Veuillez remplir et signer le document si dessous. Vous serez définitivement engagé dès l'émission par le propriétaire de la confirmation de votre réservation.

LE PROPRIÉTAIRE

Madame Béatrice VAROQUEAUX née PLOYON
En sa qualité de gérante de la structure Le grand logis
1 rue du grand logis, 02350 Marchais, France
03.23.22.17.13 - varoqueauxbeatrice@yahoo.fr

LE LOCATAIRE

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

JE, SOUSSIGNÉ LE LOCATAIRE, DEMANDE LA RÉSERVATION :

(Cochez la case correspondant à votre demande, remplir les cases nécessaires.)

Chambre(s) d'hôtes

→ nombre de chambres désirées :

→ de préférence la/les chambre(s) :

→ Nous souhaitons un lit d'appoint pour un bébé (0-3 ans).

→ Nous souhaitons utiliser le lit 90*200 de la chambre Nénuphar pour une personne de ans.

Le gîte

La roulotte

Le loft, pour personnes (indiquez le nombre de personnes).

Pour la période du (jour d'arrivée), au (jour de départ).

Pour le paiement :

J'ai joint au présent document un chèque correspondant au prix de l'hébergement, ainsi qu'un chèque correspondant à la garantie (concerne uniquement le gîte).

J'ai procédé par un autre moyen convenu directement avec le propriétaire (virement bancaire, etc.)

DATE ET SIGNATURE MANUSCRITES :